



N° 2016/06/02

**DEPARTEMENT DU GARD  
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**Séance du lundi 27 juin 2016, 18 heures**

**Nombre de membres en exercice : 29**

**Membres présents : Mesdames et Messieurs :** FOUANT, ANGELI, BOUVOT, ARBUS, DECISIER, CLAUZEL, LAURITA, LAYRE, NOGUIER, BURTET, VALGALIER, CORBIN, GERVASONI, LANGET, CHANAL, COMPAN, FAIDHERBE, GAUBIAC, MULLER

**Membres absents excusés : Mesdames et Messieurs :** CERRET, CRUVEILLER, JEAN, ISSERT, MARTIN, FRATISSIER, ROUDIL

**Membres absents: Mesdames et Messieurs :** LEPROVOST, FINIELS, CAUSSE, ALLEGRE, GUERIN

**Membres remplacés :** Madame FOUANT remplace Monsieur CERRET  
Monsieur MULLER remplace Monsieur FINIELS

**Procurations :** Monsieur CRUVEILLER donne procuration à Monsieur LAYRE,  
Monsieur MARTIN donne procuration à Monsieur GERVASONI,  
Monsieur FRATISSIER donne procuration à Monsieur COMPAN,  
Monsieur ISSERT donne procuration à Monsieur CHANAL

**Membres ayant participé au vote : 23**

**Date de convocation :** 16 juin 2016

**Date d'affichage :** 16 juin 2016

L'an DEUX MILLE QUINZE, le jeudi 02 juillet 2015, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, aux ateliers techniques du SYMTOMA (ZAM du Tapis Vert) à Saint Hippolyte du Fort, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérald GERVASONI.

Secrétaire de séance : Monsieur Régie VALGALIER

**Objet :** ressource verte / projet de convention avec la société SOBOCOL

Le vice-président délégué à la ressource verte, Pierre CHANAL, rappel à l'assemblée délibérante que depuis ces dernières années, le SYMTOMA assurait indirectement une prestation de broyage des végétaux bruts issus

des déchèteries de Ganges et de Molières-Cavaillac qu'il déposait gratuitement sur un terrain d'exploitation de la société SOLBOCOL à Moulès-et-Baucels. Ladite société se chargeait d'utiliser le broyât ainsi produit, pour son propre compte. Compte tenu de l'évolution des pratiques dans ce domaine et de la nécessaire volonté pour le syndicat mixte de réduire les coûts de gestion dans cette filière, il a été demandé au gérant de cette société de prendre en charge directement les futures opérations de broyage telles que le SYMTOMA a assurées jusqu'au 31 mars dernier conformément au contrat qui le liait au prestataire. Pour assurer la continuité du service, il conviendrait donc que la société SOLBOCOL permette au SYMTOMA de poursuivre le dépôt des végétaux bruts de déchèteries sur son site de Moulès-et-Baucels jusqu'au 31 décembre 2016, moyennant une contrepartie financière d'un montant de 12 000 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, autorise le président à signer cet accord entre le syndicat mixte et la société SOLBOCOL afin de permettre la continuité du service jusqu'au 31 décembre 2016.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 11 juillet 2016

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le ..... et de la publication le .....

Le Président,



Gérald GERVASONI